



MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Parcours de citoyenneté

3 étapes obligatoires

1

L'enseignement
de défense
(classes de 3^e et 1^{re})

2

Le recensement
à 16 ans en mairie
ou en ligne pour
certaines communes
(www.service-public.fr)

3

La Journée
Défense
et Citoyenneté
(www.majdc.fr)

La JDC
est une étape clé,
à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ;
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

Info mairie 1^{er} trimestre 2024

Mars 2024

INFO POUR VOS ADMINISTRÉS

Contactez le CSNJ de Toulouse:

- Par mail : csnj-toulouse.trait.fct@intradef.gouv.fr
- Par téléphone : 09.70.84.51.51 (choix 1 puis 3 + n° du département + #)

- **Convocation à la JDC** ; à partir de 17 ans (jamais avant) :
 - Recensé entre mes 16 ans et 16 ans et 3 mois, je suis convoqué vers 17 ans et 3 mois
 - Recensé au-delà, des 16 ans et trois mois, compter entre 6 et 9 mois après la date de recensement.
- **Inscription au permis de conduire** : Dès ses 18 ans, l'administré devra obligatoirement avoir effectué sa JDC (attention donc aux administrés qui se font recenser en retard et qui espèrent être convoqués très rapidement – 6 à 9 mois de délais).
- **SNU (service national universel)** : si votre administré a participé à la phase 1 du SNU (séjour de cohésion) il peut se voir délivrer par équivalence le certificat de participation à la JDC :

Pour cela il doit obligatoirement être recensé (pas avant 16 ans). Une fois que vous nous aurez envoyé votre fichier de recensement trimestriel, votre administré devra nous fournir une copie :

- De sa carte d'identité
- De son certificat de participation au SNU (Phase 1).